



Question A	Base de paiement: est-ce qu'un offrant peut fournir un tarif pour seulement quelques-uns des « délais d'exécution » ou sommes-nous à fournir un tarif pour tous les délais ?
Réponse A	Les offrants doivent fournir un tarif tout compris pour tous les délais d'exécution requis pour les documents délivrés par courrier et transmis par voie électronique pour un ou les deux volets et ce, pour toutes les périodes.